



ARRÊTÉ du MAIRE

Commune de BAGÉ-DOMMARTIN (Ain)

Réf : 0156-080/2023

Objet : Fête foraine permission de stationner et réglementation de cette zone

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2212-1, L.2212.2 et L.2213-1, L.2215-1 ;

Vu le Code de la Route, notamment ses articles R 44 et 225 ;

Vu le Code pénal, notamment son article R 610-5 ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits des libertés des Communes, Départements et Régions ;

Vu l'arrêté interministériel en date du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

Vu la demande du comité des Fêtes de BAGE-LA-VILLE en date du 12/08/2023 ;

Vu la nécessité d'assurer le bon déroulement de la fête foraine

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité du public,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le parking de la place du village sera fermé du 11 septembre 2022 à 14h00 au 19 septembre 2023 à 18h00 pour faciliter l'implantation des forains. Les stationnements devant la médiathèque seront fermés dès le vendredi 15 septembre 2023 à 14h00 jusqu'au dimanche 17 septembre 2023 au soir. Les manèges seront stationnés à cet endroit pour préparer leurs installations. La route de la Mairie sera fermée à la circulation au niveau de l'embranchement de l'entrée du parking de la Mairie jusqu'au niveau de l'entrée de l'école Painlevé, dans les deux sens de circulation, du 16 septembre 2023 à 14h00 au 17 septembre 2023 à 22h00. Des déviations de la circulation seront mises en place.

ARTICLE 2 : L'ouverture des manèges se fera essentiellement qu'à partir du vendredi 15 septembre 2023 18h00 au dimanche 17 septembre 2023 au soir.

ARTICLE 3 :

La signalisation de la présente réglementation sera mise en place par la Police Municipale et les Services Techniques.

ARTICLE 4 :

Ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Brigadier-chef Principal de Police Municipale
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St Laurent sur Saône.
- Monsieur le Président du Comité des fêtes
- Monsieur le Chef de Corps du C.P.I. de Bâgé le Châtel.
- Monsieur le Responsable des Services Techniques.

Fait à BAGE-DOMMARTIN, le 18 août 2023.

Le Maire,
Christian BERNIGAUD

